

epsens

RAPPORT ANNUEL 2025  
MH EPARGNE PICTET  
CLEAN ENERGY  
TRANSITION





## SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| Synthèse du fonds au 30/09/2025 .....    | 3         |
| Vie juridique du fonds.....              | 3         |
| <b>GESTION FINANCIERE.....</b>           | <b>4</b>  |
| Évolution de la valeur liquidative ..... | 5         |
| Performances du fonds .....              | 5         |
| Principaux mouvements du fonds .....     | 6         |
| Conjoncture économique .....             | 7         |
| Mot du gérant.....                       | 8         |
| Autres informations .....                | 9         |
| Pourcentage OPC interne.....             | 13        |
| <b>ETATS FINANCIERS.....</b>             | <b>14</b> |
| <b>DIC PRIIPS.....</b>                   | <b>39</b> |
| <b>REPORTING DECEMBRE .....</b>          | <b>43</b> |
| <b>ANNEXE SFDR .....</b>                 | <b>46</b> |

# Synthèse du fonds au 30/09/2025

**DATE D'AGREMENT AMF :** 19/04/2002

**DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :**  
> 5 ans

**FORME JURIDIQUE :** FCPE

**FONDS MULTI-PARTS :** NON

**CLASSIFICATION :** Actions internationales

**N°AMF :** FCE20020075

**DEVISE :**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES :**  
KPMG AUDIT

**INDICATEUR DE RISQUE (SRI) :** 5

## CHIFFRES CLES

> **Actif net du portefeuille :** 9,94 M€

> **Valeur liquidative de la part :**  
+ haut sur 12 mois :  
+ bas sur 12 mois :

**FREQUENCE DE VALORISATION :** Quotidienne en cours de clôture

**VALORISATEUR :** CACEIS

## SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION  
21 boulevard Haussmann  
75008 Paris  
[www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

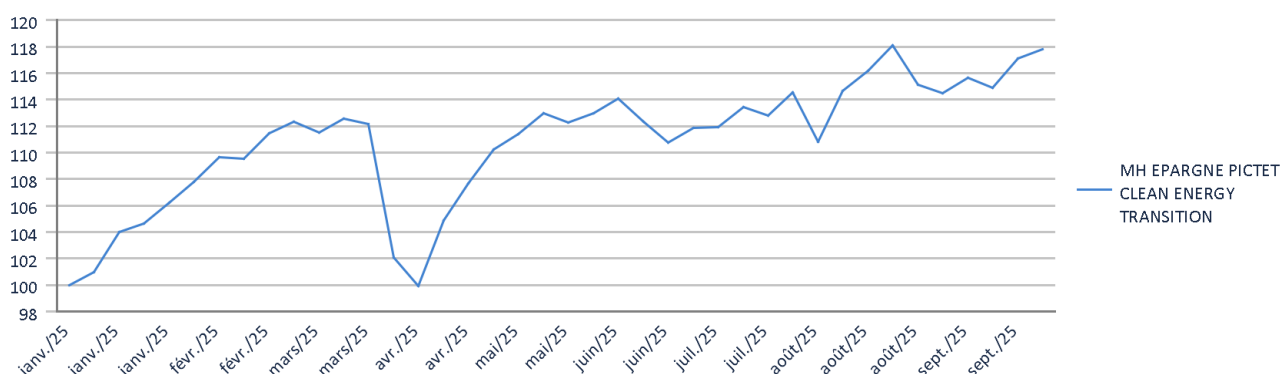
## Vie juridique du fonds

- Le 25 septembre 2025 :
  - Changement de fonds maître qui devient la SICAV « PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION »
  - Changement de dénomination du fonds
  - La Part A devient la Part L
  - Changement de la date de clôture de l'exercice comptable le fonds clôturera au mois de septembre au lieu de mars : exercice tronqué du 1er janvier 2025 au 30 septembre 2025
  - Les droits d'entrée sont baissés à 3%
- Le 12 septembre 2025 :
  - Changement de la dénomination du Fonds maître
  - Transformation du FCP maître en compartiment « ECHIQUIER VALUE EUROPE » de la SICAV ECHIQUIER

# GESTION FINANCIERE

# Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



## Performances du fonds

### PERFORMANCES CUMULEES (en %)

MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION

| 1 an  | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-------|-------|-------|--------|
| 14,22 | 57,73 | 76,75 | 43,30  |

### PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION

| 1 an  | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|-------|-------|-------|--------|
| 14,22 | 16,40 | 12,07 | 3,66   |

### PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION

| 2025  | 2024 | 2023  | 2022  | 2021  | 2020   |
|-------|------|-------|-------|-------|--------|
| 17,92 | 4,59 | 12,57 | -8,09 | 16,99 | -13,08 |

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



## Principaux mouvements du fonds

### Achats

|                            |              |       |           |
|----------------------------|--------------|-------|-----------|
| PICTET CLEAN ENERGY-IEUR   | LU0312383663 | OPCVM | 9 607 879 |
| TOCQUEVILLE VALUE EUROPE I | FR0010600239 | OPCVM | 855 705   |

### Ventes

|                             |       |            |
|-----------------------------|-------|------------|
| TOCQUEVILLE V. FR0010600239 | OPCVM | 10 352 059 |
| PICTET CLEAN E LU0312383663 | OPCVM | 9 881      |



## Conjoncture économique

D. Trump aura fortement marqué l'année 2025 de son empreinte, à tel point qu'il en devient presque naturel de lier la performance des différents actifs financiers aux annonces et voltefaces du président des Etats-Unis. Sur le plan économique tout d'abord, la guerre commerciale a secoué les relations préétablies et alimenté une volatilité rare sur les marchés financiers. Sur le plan politique ensuite, les conséquences des mesures de D. Trump (budget, politiques migratoires) et ses pressions sur la Fed ont fortement terni la visibilité des investisseurs. Et sur le plan géopolitique enfin, le président américain a tenté d'élargir son influence, de l'Ukraine au Moyen-Orient en passant par le Venezuela. L'Europe sera finalement restée en retrait malgré des réformes budgétaires structurelles majeures, surtout en Allemagne, et bien que les actifs émergents aient malgré tout réussi à tirer leur épingle du jeu, ce contexte global aura au bout du compte surtout profité à un actif en particulier, l'or, dont la performance annuelle (+64%) en dit long sur le sentiment sous-jacent prédominant de cette année 2025.



## Mot du gérant

L'année écoulée a été marquée par une forte volatilité sur les marchés actions mondiaux, avec des contextes géopolitiques et politiques influençant significativement la performance des différents segments du fonds. Après un début d'année difficile, le fonds a su tirer parti de la rotation sectorielle et de la dynamique autour de l'intelligence artificielle et des énergies renouvelables, tout en maintenant une gestion active et sélective de ses positions.

### Premier trimestre 2025

Début 2025, le fonds a continué de sous-performer l'indice, dans un environnement où les valeurs défensives ont été privilégiées face à l'incertitude économique et à des prises de bénéfices sur les valeurs liées à l'IA. Les segments Eolien et Infrastructures Habilitantes, plus défensifs, ont bien résisté, tandis que les segments Technologies Habilitantes et Manufacture Efficiente ont été pénalisés par une rotation sectorielle et des corrections sur les semi-conducteurs exposés à l'IA. Les positions dans Iberdrola, RWE et Xcel ont contribué positivement, alors que Marvell, Onsemi et Broadcom ont pesé sur la performance.

### Deuxième trimestre 2025

Le deuxième trimestre a marqué un tournant, avec une surperformance notable du fonds (+6,05% au-dessus du MSCI AC World), grâce à une forte progression des valeurs solaires (près de +40% en moyenne), validant la décision de tripler l'exposition à ce segment en début d'année. Les Technologies Habilitantes (notamment Broadcom et Lattice Semiconductor) et le segment Manufacture Efficiente (nVent Electric) ont également fortement contribué. Seul le segment Bâtiments Verts a légèrement sous-performé, affecté par le contexte politique en France.

### Troisième trimestre 2025

La dynamique positive s'est poursuivie au troisième trimestre, avec une nouvelle surperformance du fonds (+4,11% par rapport à l'indice). L'accélération de la demande en électricité, portée par le développement des data centers liés à l'IA, a soutenu les valeurs du solaire et des Technologies Habilitantes. L'équipe de gestion a continué de privilégier des sociétés leaders, capables de générer des flux de trésorerie solides et de profiter de leur pouvoir de fixation des prix.

### Synthèse annuelle

Sur l'ensemble de la période, la gestion active et la réallocation vers les segments porteurs (Solaire, Technologies Habilitantes, Manufacture Efficiente) ont permis au fonds de surperformer l'indice sur la deuxième partie de l'année, après un début plus difficile. L'équipe reste confiante sur le potentiel des renouvelables, qui demeurent la solution la plus compétitive pour répondre à la croissance de la demande électrique mondiale, et continue de privilégier des entreprises rentables, indépendantes des subventions et bien positionnées pour bénéficier des grandes tendances structurelles de la transition énergétique.

En résumé, malgré un environnement macroéconomique et politique complexe, le fonds a démontré sa capacité à s'adapter et à saisir les opportunités offertes par la transition énergétique, tout en maintenant une gestion rigoureuse des risques et une vision de long terme.



## Autres informations

### Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

### Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

### Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

### Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2024 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 71,33 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 156 441,00 €
- Rémunération annuelle brute variable : 1 479 974,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 44
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 2 236 089,00 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 19 personnes en 2024 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.



### **Effet de levier**

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).

### **Règlementation SFTR**

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

### **Gestion de la liquidité**

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

### **Gestion des risques**

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

### **Informations sur la règlementation SFDR**

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

### **Profil de risques : ajout du risque de durabilité**

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »



## Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com).



## Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 30/09/2025 est égal à 0% de l'actif net.

# ETATS FINANCIERS



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement d'Entreprise MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION (ex EPSENS TOCQUEVILLE VALUE EUROPE)**

21, boulevard Haussmann - 75009 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice de 9 mois clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION (ex EPSENS TOCQUEVILLE VALUE EUROPE) constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice de 9 mois clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes de l'OPC maître nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

**Fonds Commun de Placement d'Entreprise  
MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION (ex  
EPEENS TOCQUEVILLE VALUE EUROPE)**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Severine Ernest  
KPMG le 06/05/2026 00:50:07

Séverine Ernest  
Associée

**Fonds Commun de Placement d'Entreprise**  
**MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION (ex**  
**EPSENS TOCQUEVILLE VALUE EUROPE)**  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

| Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR   | 30/09/2025          | 31/12/2024          |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>  | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Titres financiers</b>   |                     |                     |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                | 0,00                |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                | 0,00                |
| Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé           | 0,00                | 0,00                |
| Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé       | 0,00                | 0,00                |
| <b>Obligations convertibles en actions (B)</b>   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                | 0,00                |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                | 0,00                |
| Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé     | 0,00                | 0,00                |
| Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00                | 0,00                |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                | 0,00                |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                | 0,00                |
| Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé       | 0,00                | 0,00                |
| Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                | 0,00                |
| <b>Titres de créances (D)</b>  | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                | 0,00                |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                | 0,00                |
| Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé            | 0,00                | 0,00                |
| Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé        | 0,00                | 0,00                |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>   | <b>9 820 695,40</b> | <b>8 115 195,00</b> |
| OPCVM  | 9 820 695,40        | 8 115 195,00        |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne  | 0,00                | 0,00                |
| Autres OPC et fonds d'investissements  | 0,00                | 0,00                |
| <b>Dépôts (F)</b>  | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Instrumentes financiers à terme (G)</b>   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension   | 0,00                | 0,00                |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie  | 0,00                | 0,00                |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés   | 0,00                | 0,00                |
| Titres financiers empruntés  | 0,00                | 0,00                |
| Titres financiers donnés en pension  | 0,00                | 0,00                |
| Autres opérations temporaires  | 0,00                | 0,00                |
| <b>Prêts (I) (*)</b>   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>   | <b>9 820 695,40</b> | <b>8 115 195,00</b> |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>   | <b>17 382,27</b>    | <b>700,20</b>       |
| <b>Comptes financiers</b>  | <b>133 126,82</b>   | <b>31 736,28</b>    |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>  | <b>150 509,09</b>   | <b>32 436,48</b>    |
| <b>Total de l'actif I+II</b>   | <b>9 971 204,49</b> | <b>8 147 631,48</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR                          | 30/09/2025          | 31/12/2024          |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Capitaux propres :</b>                                  |                     |                     |
| Capital  | 8 431 484,01        | 7 776 093,17        |
| Report à nouveau sur revenu net                            | 0,00                | 0,00                |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 0,00                | 0,00                |
| Résultat net de l'exercice                                 | 1 511 038,65        | 356 561,00          |
| <b>Capitaux propres I</b>                                  | <b>9 942 522,66</b> | <b>8 132 654,17</b> |
| <b>Passifs de financement II (*)</b>                       | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>   | <b>9 942 522,66</b> | <b>8 132 654,17</b> |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                 |                     |                     |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                          | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| Opérations de cession sur instruments financiers           | 0,00                | 0,00                |
| Opérations temporaires sur titres financiers               | 0,00                | 0,00                |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                  | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Emprunts (C) (*)</b>                                    | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Autres passifs éligibles (D)</b>                        | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>        | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |
| <b>Autres passifs :</b>                                    |                     |                     |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs                     | 28 681,83           | 14 977,31           |
| Concours bancaires   | 0,00                | 0,00                |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                        | <b>28 681,83</b>    | <b>14 977,31</b>    |
| <b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>                         | <b>9 971 204,49</b> | <b>8 147 631,48</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR   | 30/09/2025          | 31/12/2024         |
|---|---------------------|--------------------|
| <b>Revenus financiers nets</b>  |                     |                    |
| <b>Produits sur opérations financières :</b>  |                     |                    |
| Produits sur actions  | 0,00                | 0,00               |
| Produits sur obligations  | 0,00                | 0,00               |
| Produits sur titres de créances   | 0,00                | 0,00               |
| Produits sur parts d'OPC  | 0,00                | 0,00               |
| Produits sur instruments financiers à terme   | 0,00                | 0,00               |
| Produits sur opérations temporaires sur titres  | 0,00                | 0,00               |
| Produits sur prêts et créances  | 0,00                | 0,00               |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles   | 0,00                | 0,00               |
| Autres produits financiers  | 471,63              | 1 190,31           |
| <b>Sous-total produits sur opérations financières</b>                                       | <b>471,63</b>       | <b>1 190,31</b>    |
| <b>Charges sur opérations financières :</b>   |                     |                    |
| Charges sur opérations financières  | 0,00                | 0,00               |
| Charges sur instruments financiers à terme  | 0,00                | 0,00               |
| Charges sur opérations temporaires sur titres   | 0,00                | 0,00               |
| Charges sur emprunts  | 0,00                | 0,00               |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles  | 0,00                | 0,00               |
| Charges sur passifs de financement  | 0,00                | 0,00               |
| Autres charges financières  | 0,00                | 0,00               |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>  | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>        |
| <b>Total revenus financiers nets (A)</b>  | <b>471,63</b>       | <b>1 190,31</b>    |
| <b>Autres produits :</b>  |                     |                    |
| Frais pris en charge par l'entreprise   | 0,00                | 0,00               |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                                      | 0,00                | 0,00               |
| Versements en garantie de capital ou de performance   | 0,00                | 0,00               |
| Autres produits   | 0,00                | 0,00               |
| <b>Autres charges :</b>   |                     |                    |
| Frais de gestion de la société de gestion   | -142 752,80         | -179 075,89        |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                                 | 0,00                | 0,00               |
| Impôts et taxes   | 0,00                | 0,00               |
| Autres charges  | 0,00                | 0,00               |
| <b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>                                     | <b>-142 752,80</b>  | <b>-179 075,89</b> |
| <b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>                     | <b>-142 281,17</b>  | <b>-177 885,58</b> |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                                    | <b>-2 464,37</b>    | <b>6 894,74</b>    |
| <b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>  | <b>-144 745,54</b>  | <b>-170 990,84</b> |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>              |                     |                    |
| Plus ou moins-values réalisées  | 4 710 167,34        | 611 534,81         |
| Frais de transactions externes et frais de cession  | 0,00                | 0,00               |
| Frais de recherche  | 0,00                | 0,00               |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                               | 0,00                | 0,00               |
| Indemnités d'assurance perçues  | 0,00                | 0,00               |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                   | 0,00                | 0,00               |
| <b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b> | <b>4 710 167,34</b> | <b>611 534,81</b>  |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>                        | <b>12 858,54</b>    | <b>-32 049,73</b>  |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>                                     | <b>4 723 025,88</b> | <b>579 485,08</b>  |

| Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR   | 30/09/2025           | 31/12/2024        |
|---|----------------------|-------------------|
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                       |                      |                   |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | -3 106 310,07        | -42 103,64        |
| Ecart de change sur les comptes financiers en devises   | 0,00                 | 0,00              |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                                      | 0,00                 | 0,00              |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                       | 0,00                 | 0,00              |
| <b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>           | <b>-3 106 310,07</b> | <b>-42 103,64</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>                                 | <b>39 068,38</b>     | <b>-9 829,60</b>  |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>   | <b>-3 067 241,69</b> | <b>-51 933,24</b> |
| <b>Acomptes :</b>   |                      |                   |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)   | 0,00                 | 0,00              |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)                | 0,00                 | 0,00              |
| <b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>                                      | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>       |
| <b>Impôt sur le résultat V (*)</b>  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>       |
| <b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>   | <b>1 511 038,65</b>  | <b>356 561,00</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif du FCP MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION est d'investir sur les marchés actions européens, en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable (selon l'analyse de la société de gestion) et dont la valorisation est jugée décotée par la Société de Gestion (« Value »), tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

|   | 31/12/2021    | 30/12/2022   | 29/12/2023   | 31/12/2024   | 30/09/2025   |
|---|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Actif net en EUR  | 10 372 825,30 | 8 406 458,19 | 8 908 537,41 | 8 132 654,17 | 9 942 522,66 |
| Nombre de titres  | 590 175,6152  | 520 379,6825 | 489 901,7686 | 427 624,4378 | 443 330,8555 |
| Valeur liquidative unitaire                             | 17,575        | 16,154       | 18,184       | 19,018       | 22,426       |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 1,03          | 0,99         | 0,79         | 1,35         | 10,65        |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | -0,35         | -0,34        | -0,36        | -0,39        | -0,32        |

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 30 septembre 2025 est de 9 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

|   | Frais facturés  | Assiette                                       | Taux barème                            | Prise en charge fonds/Entreprise |
|---|---|--|--|----------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière                               | Actif net                                      | 1 % maximum l'an                       | Fonds                            |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services *              | Actif net                                      | 0,10 % maximum l'an (taux forfaitaire) | Fonds                            |
| 3 | Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion) | Commissions indirectes (souscriptions/rachats) | Néant                                  | Néant                            |
|   |   | Frais de gestion **                            | Actif net                              | 1.60 % TTC maximum l'an          |
| 4 | Commissions de mouvement *                                | Néant  | Néant                                  | Néant                            |
| 5 | Commission de surperformance *                            | Néant  | Néant                                  | Néant                            |

\* Les frais de fonctionnement et autres services incluent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Frais liés aux teneurs de comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations réglementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation réglementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR

- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

\*\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas à 1,20 % TTC max. de l'actif. Ils sont également à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de mouvement du fonds maître.

La société de gestion verse à des distributeurs tiers le cas échéant une rémunération en contrepartie des actions de commercialisation bénéficiant à ce Fonds. Cette rémunération est calculée sur un pourcentage des frais de gestion financière et représente jusqu'à 62,5 %.

Votre distributeur est à votre disposition si vous souhaitez des précisions sur les modalités de calcul de cette rémunération.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCPE pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Le taux de frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont facturés trimestriellement.

Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative. Les frais et commissions facturés au FIA servent également à couvrir des coûts de commercialisation via des distributeurs tiers. La rémunération versée aux distributeurs tiers réduit la croissance potentielle des investissements. Votre distributeur est à votre disposition si vous souhaitez des précisions sur les modalités de calcul de cette rémunération.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 328,40 euros TTC, ils sont pris en charge par le fonds.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| Part(s)   | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|---|------------------------------|---|
| Part MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION - Part L | Capitalisation               | Capitalisation  |

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR                     | 30/09/2025          | 31/12/2024          |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>   | <b>8 132 654,17</b> | <b>8 908 537,41</b> |
| <b>Flux de l'exercice :</b>  |                     |                     |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 1 574 912,79        | 975 359,09          |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)              | -1 226 620,40       | -2 142 787,92       |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                       | -142 281,17         | -177 885,58         |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation            | 4 710 167,34        | 611 534,81          |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation      | -3 106 310,07       | -42 103,64          |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                            | 0,00                | 0,00                |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes   | 0,00                | 0,00                |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes                    | 0,00                | 0,00                |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                          | 0,00                | 0,00                |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00                | 0,00                |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes                  | 0,00                | 0,00                |
| Autres éléments  | 0,00                | 0,00                |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                          | <b>9 942 522,66</b> | <b>8 132 654,17</b> |

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

|   | En parts     | En montant    |
|---|--------------|---------------|
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 74 414,2082  | 1 574 912,79  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -58 707,7905 | -1 226 620,40 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 15 706,4177  | 348 292,39    |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 443 330,8555 |               |

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

|   | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part<br>Code ISIN  | Affectation des<br>revenus nets | Affectation des<br>plus ou moins-<br>values nettes<br>réalisées | Devise de<br>la part | Actif net par part | Nombre de<br>parts | Valeur<br>liquidative |
|--|---------------------------------|---|----------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| MH EPARGNE PICTET<br>CLEAN ENERGY<br>TRANSITION - Part L<br>990000080549 | Capitalisation                  | Capitalisation  | EUR                  | 9 942 522,66       | 443 330,8555       | 22,426                |

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br><br>+/- | Ventilation des expositions significatives par pays |        |        |        |        |
|--|-----------------------|---|--------|--------|--------|--------|
|  |                       | Pays 1  | Pays 2 | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
|  |                       | +/-   | +/-    | +/-    | +/-    | +/-    |
| <b>Actif</b>                                     |                       |   |        |        |        |        |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00                  | 0,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                  | 0,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| <b>Passif</b>                                    |                       |   |        |        |        |        |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00                  | 0,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                  | 0,00  | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                       |   |        |        |        |        |
| Futures  | 0,00                  | NA  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Options  | 0,00                  | NA  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Swaps  | 0,00                  | NA  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Autres instruments financiers                    | 0,00                  | NA  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| <b>Total</b>                                     | <b>0,00</b>           |   |        |        |        |        |

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition<br><br>+/- | Décomposition de l'exposition par maturité |             |             | Décomposition par niveau de deltas |          |
|-----------------------------------|-----------------------|--|-------------|-------------|------------------------------------|----------|
|                                   |                       | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans  | > 5 ans     | <= 0,6                             | 0,6<X<=1 |
|                                   |                       |  |             |             |                                    |          |
| <b>Total</b>                      | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>                                | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                        |          |

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br>+/- | Ventilation des expositions par type de taux |                                   |                    |   |
|--|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------|---|
|  |                   | Taux fixe<br>+/-                             | Taux variable ou révisable<br>+/- | Taux indexé<br>+/- | Autre ou sans contrepartie de taux<br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                   |  |                                   |                    |   |
| Dépôts   | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Obligations                                      | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Titres de créances                               | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Comptes financiers                               | 133,13            | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 133,13                                    |
| <b>Passif</b>                                    |                   |  |                                   |                    |   |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Emprunts   | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Comptes financiers                               | 0,00              | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                   |  |                                   |                    |   |
| Futures  | NA                | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Options  | NA                | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Swaps  | NA                | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| Autres instruments financiers                    | NA                | 0,00   | 0,00                              | 0,00               | 0,00                                      |
| <b>Total</b>                                     |                   | <b>0,00</b>                                  | <b>0,00</b>                       | <b>0,00</b>        | <b>133,13</b>                             |

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

| Montants exprimés en milliers EUR                | [0 - 3 mois]  | ]3 - 6 mois] | ]6 - 12 mois] | ]1 - 3 ans] | ]3 - 5 ans] | ]5 - 10 ans] | >10 ans]    |
|--|---------------|--------------|---------------|-------------|-------------|--------------|-------------|
|  | (*)           | (*)          | (*)           | (*)         | (*)         | (*)          | (*)         |
|  | +/-           | +/-          | +/-           | +/-         | +/-         | +/-          | +/-         |
| <b>Actif</b>                                     |               |              |               |             |             |              |             |
| Dépôts   | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Obligations                                      | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Titres de créances                               | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 133,13        | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| <b>Passif</b>                                    |               |              |               |             |             |              |             |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Emprunts   | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |               |              |               |             |             |              |             |
| Futures  | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Options  | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Swaps  | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| Autres instruments                               | 0,00          | 0,00         | 0,00          | 0,00        | 0,00        | 0,00         | 0,00        |
| <b>Total</b>                                     | <b>133,13</b> | <b>0,00</b>  | <b>0,00</b>   | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>  | <b>0,00</b> |

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e.Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR                | Devise 1    | Devise 2    | Devise 3    | Devise 4    | Devise N    |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|  | +/-         | +/-         | +/-         | +/-         | +/-         |
| <b>Actif</b>                                     |             |             |             |             |             |
| Dépôts   | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Titres de créances                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Créances   | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Passif</b>                                    |             |             |             |             |             |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Emprunts   | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Dettes   | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |             |             |             |             |             |
| Devises à recevoir                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Devises à livrer                                 | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Futures options swaps                            | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Autres opérations                                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Total</b>                                     | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |

### C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR                | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés   |
|--|---------------|-------------------|-------------|
|  | +/-           | +/-               | +/-         |
| <b>Actif</b>                                     |               |                   |             |
| Obligations convertibles en actions              | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Titres de créances                               | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| <b>Passif</b>                                    |               |                   |             |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |               |                   |             |
| Dérivés de crédits                               | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| <b>Solde net</b>                                 | <b>0,00</b>   | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b> |

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)   | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|---|--|--|
| <b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b><br>Dépôts<br>Instruments financiers à terme non compensés<br>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension<br>Créances représentatives de titres donnés en garantie<br>Créances représentatives de titres financiers prêtés<br>Titres financiers empruntés<br>Titres reçus en garantie<br>Titres financiers donnés en pension<br>Créances<br>Collatéral espèces<br>Dépôt de garantie espèces versé<br><b>Opérations figurant au passif du bilan</b><br>Dettes représentatives des titres donnés en pension<br>Instruments financiers à terme non compensés<br>Dettes<br>Collatéral espèces |  |  |

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN    | Dénomination de l'OPC | Société de gestion         | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|-----------------------|----------------------------|---|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| LU0312383663 | PICTET CLEAN ENERGY I | PICTET FUNDS (EUROPE) S.A. | Fonds / Actions                               | Luxembourg                     | EUR                     | 9 820 695,40            |
| <b>Total</b> |                       |                            |   |                                |                         | <b>9 820 695,40</b>     |

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

|   | Nature de débit/crédit     | 30/09/2025        |
|---|----------------------------|-------------------|
| <b>Créances</b>                         |                            |                   |
|   | Ventes à règlement différé | 9 881,00          |
|   | Souscriptions à recevoir   | 7 501,27          |
| <b>Total des créances</b>               |                            | <b>17 382,27</b>  |
| <b>Dettes</b>                           |                            |                   |
|   | Achats à règlement différé | 12 272,90         |
|   | Frais de gestion fixe      | 16 401,37         |
|   | Autres dettes              | 7,56              |
| <b>Total des dettes</b>                 |                            | <b>28 681,83</b>  |
| <b>Total des créances et des dettes</b> |                            | <b>-11 299,56</b> |

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

|                                       | 30/09/2025 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie               | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                | 142 752,80 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 2,08       |
| Rétrocessions des frais de gestion    | 0,00       |

### D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit)  | 30/09/2025  |
|---|-------------|
| Garanties reçues  | 0,00        |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00        |
| Garanties données   | 0,00        |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00        |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés                                  | 0,00        |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés                                 | 0,00        |
| Autres engagements hors bilan   | 0,00        |
| <b>Total</b>  | <b>0,00</b> |

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 30/09/2025 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN | Libellé | 30/09/2025  |
|-----------------------------------|-----------|---------|-------------|
| Actions                           |           |         | 0,00        |
| Obligations                       |           |         | 0,00        |
| TCN                               |           |         | 0,00        |
| OPC                               |           |         | 0,00        |
| Instruments financiers à terme    |           |         | 0,00        |
| <b>Total des titres du groupe</b> |           |         | <b>0,00</b> |

#### D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

##### D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/09/2025         | 31/12/2024         |
|--|--------------------|--------------------|
| <b>Revenus nets</b>  | <b>-144 745,54</b> | <b>-170 990,84</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice          | 0,00               | 0,00               |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter</b>                          | <b>-144 745,54</b> | <b>-170 990,84</b> |
| Report à nouveau   | 0,00               | 0,00               |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>               | <b>-144 745,54</b> | <b>-170 990,84</b> |

#### Part MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION - Part L

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 30/09/2025         | 31/12/2024         |
|--|--------------------|--------------------|
| <b>Revenus nets</b>  | <b>-144 745,54</b> | <b>-170 990,84</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      | 0,00               | 0,00               |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>-144 745,54</b> | <b>-170 990,84</b> |
| Report à nouveau   | 0,00               | 0,00               |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>-144 745,54</b> | <b>-170 990,84</b> |
| <b>Affectation :</b>   |                    |                    |
| Distribution   | 0,00               | 0,00               |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice   | 0,00               | 0,00               |
| Capitalisation   | -144 745,54        | -170 990,84        |
| <b>Total</b>   | <b>-144 745,54</b> | <b>-170 990,84</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                    |                    |
| Montant unitaire   | 0,00               | 0,00               |
| Crédits d'impôt totaux   | 0,00               | 0,00               |
| Crédits d'impôt unitaires  | 0,00               | 0,00               |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                    |                    |
| Nombre de parts  | 0,00               | 0,00               |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              | 0,00               | 0,00               |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             | 0,00               | 0,00               |

## D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2025          | 31/12/2024        |
|---|---------------------|-------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>4 723 025,88</b> | <b>579 485,08</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice         | 0,00                | 0,00              |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>                                   | <b>4 723 025,88</b> | <b>579 485,08</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00                | 0,00              |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>4 723 025,88</b> | <b>579 485,08</b> |

## Part MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION - Part L

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2025          | 31/12/2024        |
|---|---------------------|-------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>4 723 025,88</b> | <b>579 485,08</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     | 0,00                | 0,00              |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>4 723 025,88</b> | <b>579 485,08</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00                | 0,00              |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>4 723 025,88</b> | <b>579 485,08</b> |
| <b>Affectation :</b>  |                     |                   |
| Distribution  | 0,00                | 0,00              |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                | 0,00                | 0,00              |
| Capitalisation  | 4 723 025,88        | 579 485,08        |
| <b>Total</b>  | <b>4 723 025,88</b> | <b>579 485,08</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>   |                     |                   |
| Acomptes unitaires versés   | 0,00                | 0,00              |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                     |                   |
| Nombre de parts   | 0,00                | 0,00              |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       | 0,00                | 0,00              |

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle     | % Actif Net  |
|--|--------|---------------------|---------------------|--------------|
| <b>TITRES D'OPC</b>                                |        |                     | <b>9 820 695,40</b> | <b>98,77</b> |
| <b>OPCVM</b>                                       |        |                     | <b>9 820 695,40</b> | <b>98,77</b> |
| <b>Gestion collective</b>                          |        |                     | <b>9 820 695,40</b> | <b>98,77</b> |
| PICTET CLEAN ENERGY I                              | EUR    | 49 612              | 9 820 695,40        | 98,77        |
| <b>Total</b>                                       |        |                     | <b>9 820 695,40</b> | <b>98,77</b> |

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |             |                      |             |
|------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                  | Actif                              | Passif      | Devises à recevoir (+)      |             | Devises à livrer (-) |             |
|                  |                                    |             | Devise                      | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |
| <b>Total</b>     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> |                             | <b>0,00</b> |                      | <b>0,00</b> |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

|  | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)                          | 9 820 695,40                       |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :               |                                    |
| Total opérations à terme de devises  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - actions                                       | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - taux  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - change  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - crédit  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                            | 0,00                               |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00                               |
| Autres actifs (+)  | 150 509,09                         |
| Autres passifs (-)   | -28 681,83                         |
| Passifs de financement (-)   | 0,00                               |
| <b>Total = actif net</b>   | <b>9 942 522,66</b>                |

| Libellé de la part                                      | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|---|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION - Part L | EUR               | 443 330,8555    | 22,426             |

# DIC PRIIPS

**OBJECTIF :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT : MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION (Part L - 990000080549)**

**Initiateur :** SIENNA GESTION

**Site internet :** [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

**Contact :** [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com)

**Autorité de tutelle compétente :** Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document :** 25/09/2025

**AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE**

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

**TYPE :** MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 19/04/2002

**DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) :** Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

**OBJECTIFS :** EPSSENS TOCQUEVILLE VALUE EUROPE est un FCPE nourricier du compartiment ECHIQUIER VALUE EUROPE (Action I), de la SICAV ECHIQUIER géré par La Financière de l'Echiquier: son actif net est investi en totalité et en permanence en actions du compartiment maître ECHIQUIER VALUE EUROPE et, à titre accessoire, en liquidités. A ce titre, le Fonds relève de la même classification AMF Actions internationales que celle de son compartiment maître. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du Fonds sont identiques à ceux de son compartiment maître. La performance du FCPE nourricier peut être inférieure à celle de son compartiment maître en raison de ses propres frais de gestion.

*Objectif de gestion du compartiment maître : l'objectif du compartiment maître est d'investir sur les marchés d'actions européens, en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable (selon l'analyse de la Société de Gestion) et dont la valorisation est jugée décotée par la Société de Gestion (Value) tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille. Le compartiment est géré activement. L'indice MSCI Europe Net Total Return est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. L'indicateur de référence est l'indice MSCI Europe Net Total Return est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice STOXX Europe Total Market, qui constitue l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplique. L'indicateur de référence est l'indice MSCI Europe Net Total Return (composé d'actions européennes cotées) converti en euros et calculé dividendes nets réinvestis.*

*Stratégie d'investissement du compartiment maître : Le choix des titres se fait en deux étapes :*

*-La première étape: La Société de Gestion applique d'abord un filtre d'exclusions défini au niveau du Groupe LBP AM, comprenant des exclusions normatives (violations graves et répétées de normes internationales comme le Pacte mondial de l'ONU, les Principes directeurs de l'ONU ou les lignes directrices de l'OCDE) et sectorielles (activités à risques éthiques ou réputationnels tels que le tabac, les jeux d'argent ou le charbon). Les émetteurs sont ensuite évalués grâce à l'outil interne GREaT, fondé sur quatre piliers : gouvernance responsable, gestion durable des ressources, transition économique et énergétique, et développement des territoires. Cette analyse combine des indicateurs issus de différentes agences afin de limiter les biais, et peut être complétée par une étude qualitative de la gouvernance en cas de faiblesse de notation ou de controverse majeure. Le portefeuille doit être constitué en permanence à 75 % de titres ayant fait l'objet de cette analyse extra-financière.*

*-La seconde étape: Après cette première sélection, chaque émetteur retenu fait l'objet d'une analyse fondamentale intégrant à la fois des critères financiers et extra-financiers. Sont notamment examinés la qualité et la compétence du management, la solidité de la structure financière, la visibilité sur les résultats futurs, la performance financière passée, les perspectives de croissance de l'activité, ainsi que le caractère spéculatif éventuel du titre. Cette étape vise à ne retenir que les valeurs présentant un profil attractif tant du point de vue de leur performance économique que de leur comportement responsable.*

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**SFDR :** Article 9 : le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable. Il est classé article 9 au titre du règlement européen SFDR.

**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS :** Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

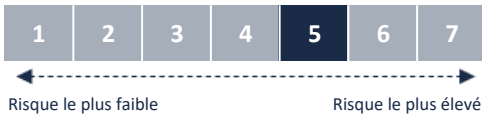
**DÉPOSITAIRE :** BNP PARIBAS SA

**PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT :** La valeur liquidative du FCPE est calculée conformément au calendrier de valorisation de son fonds maître : quotidiennement (jours ouvrés de la bourse de Paris) sur la base du cours de clôture du jour. Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com) ou sur le site internet de votre teneur de compte.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7 qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

**Risque de crédit** : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**Risque de liquidité** : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

**Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.**

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

| PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans |   |                           |  |
|--|---|---------------------------|--|
| INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS            |   |                           |  |
| SCÉNARIOS                                |   | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans<br>(Période de détention recommandée) |
| <b>MINIMUM</b>                           | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                           |  |
| <b>TENSIONS</b>                          | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | <b>2 160,00 €</b>         | <b>1 670,00 €</b>  |
|  | Rendement annuel moyen  | -78,40%                   | -30,09%  |
| <b>DÉFAVORABLE</b>                       | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | <b>7 110,00 €</b>         | <b>8 110,00 €</b>  |
|  | Rendement annuel moyen  | -28,90%                   | -4,10%   |
| <b>INTERMÉDIAIRE</b>                     | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | <b>10 020,00 €</b>        | <b>15 800,00 €</b>   |
|  | Rendement annuel moyen  | 0,20%                     | 9,58%  |
| <b>FAVORABLE</b>                         | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | <b>16 140,00 €</b>        | <b>19 570,00 €</b>   |
|  | Rendement annuel moyen  | 61,40%                    | 14,37%   |

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

## QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

| EXEMPLE D'INVESTISSEMENT        | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans<br>(Période de détention recommandée) |
|---------------------------------|---------------------------|--|
| Coûts totaux                    | 714,22 €                  | 2 792,76 €   |
| Incidence des coûts annuels (*) | 7,14%                     | 3,63%  |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13,21% avant déduction des coûts et de 9,58% après cette déduction.

### COMPOSITION DES COÛTS

|   | Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie   | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | 5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.  | 500,00 €                  |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.   | 0,00 €                    |
| Coûts récurrents [prélevés chaque année]                          |   |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 2,20% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.   | 208,75 €                  |
| Coûts de transaction  | 0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maître lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maître achète ou vend. | 5,47 €                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions              |   |                           |
| Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)   | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.  | 0,00 €                    |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la règlementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com) ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion ([www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : [www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable](http://www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable)

Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.

Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSENS

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

**REPORTING DECEMBRE**

# MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION L

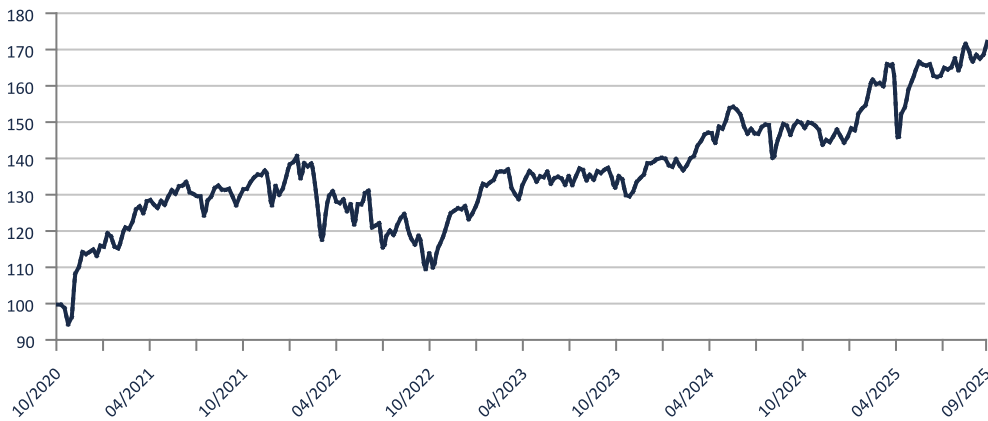
Reporting au 30/09/2025

Actif net du portefeuille : 9,94 M€  
Valeur liquidative de la part : 22,426 €

## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le fonds actions internationales (via son fonds maître Pictet Clean Energy Transition) investit dans des entreprises qui contribuent à la réduction des émissions de CO2 ou la consommation d'énergie dans l'industrie. Sans contrainte d'investissement. Le fonds promeut des caractéristiques ESG au sens de l'article 9 du SFDR.

## ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



## PERFORMANCES DU FONDS

| Performances cumulées (en %) | 1 mois | 2025  | 1 an  | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|------------------------------|--------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Portefeuille                 | 2,33   | 17,92 | 14,22 | 57,73 | 76,75 | 43,30  |

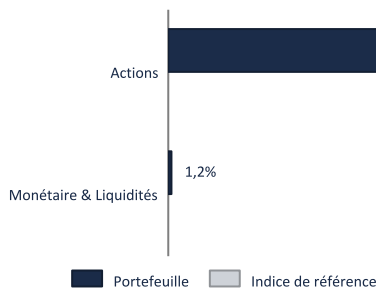
| Performances annualisées (en %) | 1 an  | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---------------------------------|-------|-------|-------|--------|
| Portefeuille                    | 14,22 | 16,40 | 12,07 | 3,66   |

| Performances annuelles (en %) | 2024 | 2023  | 2022  | 2021  | 2020   |
|-------------------------------|------|-------|-------|-------|--------|
| Portefeuille                  | 4,59 | 12,57 | -8,09 | 16,99 | -13,08 |

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

## ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



## INDICATEURS DE RISQUE

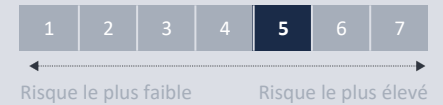
| Volatilité annualisée Portefeuille (en %) | 1 an  | 3 ans | 5 ans |
|---|-------|-------|-------|
|   | 13,76 | 12,66 | 15,41 |

## CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 07/06/2002

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) (1) :



Forme juridique : FCPE

Classification AMF : Actions internationales

Article SFDR (2) : 9

Code AMF : 990000080549

Devise : Euro

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 2,20%

Coûts de transaction : 0,06%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :

- Risque de perte en capital
- Risque action
- Risque de change
- Risque de durabilité

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 9 : Produit financier qui promeut un objectif d'investissement durable

## Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com). En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

# ANNEXE SFDR

## \*LES DONNEES AFFICHEES SONT CELLES DU FONDS MAITRE.

Période de référence: 01.10.2024 - 30.09.2025

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

# Dénomination du Produit : Pictet - Clean Energy Transition

Identifiant d'entité juridique : 549300RO1K3C2PFOGH13

## Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

| <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Oui  | <input type="radio"/> <input type="radio"/> Non  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 82.82%   | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables |
| <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE        | <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE                             |
| <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE                      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 15.91%  | <input type="checkbox"/> ayant un objectif social  |
|  | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables   |

Note: Pictet Asset Management a eu recours à un cadre de référence exclusif pour définir les investissements durables. Les chiffres relatifs aux investissements durables ont été calculés sur la base d'une approche discrète ou «pass/fail» incluant les obligations labellisée, les obligations générales de pays qui réduisaient les émissions de CO<sub>2</sub> ou mettaient en œuvre des politiques susceptibles d'améliorer de manière significative la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, et les titres d'émetteurs ayant une exposition combinée d'au moins 20% (mesurée par le chiffre d'affaires, l'EBIT, la valeur de l'entreprise ou des paramètres similaires) à des activités économiques qui contribuaient à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux. Veuillez-vous référer à la politique d'Investissement Responsable de Pictet Asset Management pour plus de détails sur le Cadre d'investissement durable.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



## Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Principaux moyens par lesquels le fonds a atteint son objectif durable:

- Impact positif:

Le fonds a eu un impact environnemental positif en investissant au moins deux tiers de son actif total/patrimoine total dans des actions émises par des entreprises qui soutiennent la transition structurelle vers une économie durable et sobre en carbone, contribuant ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Le fonds a investi principalement dans des entreprises dont les activités concernent en grande partie, mais sans s'y limiter, les énergies renouvelables, les technologies qui réduisent les émissions de CO<sub>2</sub> ou la consommation d'énergie dans l'industrie, les bâtiments ou les transports, les technologies et infrastructures de facilitation essentielles à la transition vers une économie à faible intensité de carbone, comme le stockage d'énergie, les semi-conducteurs électriques, les investissements dans le réseau électrique, ainsi que d'autres activités économiques pertinentes.

- Investissements durables:

Pictet Asset Management a eu recours à un cadre exclusif et aux objectifs de la Taxinomie de l'UE pour définir les investissements durables.

Le fonds a investi dans des titres finançant des activités économiques qui ont contribué de manière substantielle aux objectifs environnementaux et/ou sociaux tels que:

|                                     |               |
|-------------------------------------|---------------|
| <b>Environnementaux</b>             | <b>82.82%</b> |
| Décarbonation                       | 27.10%        |
| Efficacité & circularité            | 55.72%        |
| Gestion du capital naturel          | 0.00%         |
| <b>Sociaux</b>                      | <b>15.91%</b> |
| Vie saine                           | 0.00%         |
| Eau, assainissement & logement      | 15.91%        |
| Education & émancipation économique | 0.00%         |
| Sécurité & connectivité             | 0.00%         |

Source: Pictet Asset Management, Factset RBICS.

- Exclusions fondées sur les normes et les valeurs

Le fonds a exclu les émetteurs qui exercent des activités importantes ayant un impact négatif sur la société ou l'environnement ou qui violent gravement les normes internationales. Veuillez-vous référer à la politique d'Investissement Responsable de Pictet Asset Management pour plus de détails. Veuillez noter que notre cadre d'exclusion a été mis à jour au cours de la période de référence.

En plus de notre politique d'exclusion en matière d'investissement responsable, le fonds a mis en œuvre des exclusions liées aux critères de référence «transition climatique» de l'UE (CTB), contenus dans l'article 12, paragraphe 1, points a)-c), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission, de février 2025 à avril 2025, et les exclusions liées aux indices de référence «accord de Paris» (PAB) de l'UE, prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission, à partir de mai 2025. Ces exclusions concernent des secteurs tels que les armes controversées, les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et le tabac.

En outre, la stratégie appliquait des limites d'exclusion plus strictes basées sur des directives internes.

- Actionnariat actif:

Le fonds a exercé méthodiquement ses droits de vote. Le fonds s'est également engagé (dialogue collaboratif) avec la direction d'entreprises sélectionnées sur des questions ESG importantes.

## ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité ont performé comme suit durant la période sous revue:

- **Le pourcentage d'exposition du produit financier aux "investissements durables" tel que défini à l'article 2 (17) du SFDR:**

98.73%

- **Le pourcentage du portefeuille du produit financier aligné sur la Taxinomie de l'UE:**

7.72%

- **Profil ESG général**

Le score ESG moyen pondéré du fonds a été meilleur que celui de l'indice de référence après avoir retiré les 20% d'émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles.

Le score ESG moyen pondéré du fonds a été de 0.49 contre 0.21 pour l'indice de référence. Un score plus élevé désigne un risque ESG plus faible. Les scores vont de -2 à 1, 1 étant le meilleur.

- **Principales incidences négatives (PIN)**

Le fonds a pris en considération les principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité par le biais essentiellement de l'exclusion des émetteurs associés à un comportement ou des activités controversés. Les exclusions ont permis au fonds d'écarter les activités économiques et les comportements qui, eu égard aux normes internationales, ont une incidence négative importante sur la société ou l'environnement. La façon dont les exclusions sont liées aux PIN et à leurs indicateurs y afférents est précisée dans la Politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management.

Conformément à la politique d'exclusion de Pictet Asset Management décrite dans la politique d'Investissement Responsable de l'entreprise, le fonds n'a pas été exposé à des entreprises qui tirent une part importante de leurs revenus d'activités préjudiciables à la société ou à l'environnement comme détaillé ci-dessous:

Les activités controversées (revenus moyens pondérés de l'entreprise, en %)\*:

|                                | Fonds (%) | Indice de référence (%) |
|--------------------------------|-----------|-------------------------|
| Combustibles fossiles          | 1.47      | 2.86                    |
| Armement                       | 0.38      | 1.10                    |
| Autres activités controversées | 0.00      | 1.22                    |
| Eligible:                      | 99.18     | 100.00                  |
| Couvert:                       | 99.99     | 99.94                   |

*\*Les combustibles fossiles comprennent l'extraction du charbon thermique et la production d'électricité, la production de pétrole et de gaz, l'extraction des sables bitumineux, l'extraction d'énergie à partir du schiste, l'exploration pétrolière et gazière offshore en Arctique. Les armes comprennent les armes militaires sous contrat et les produits et/ou services liés aux armes militaires sous contrat, ainsi que les armes légères (clients civils (armes d'assaut/autres, forces de l'ordre militaires, composants clés)). Les autres activités controversées comprennent la production de boissons alcoolisées, la production de tabac, la production de divertissements pour adultes, l'exploitation de jeux d'argent, les équipements spécialisés pour les jeux d'argent, le développement ou la croissance des OGM, la production ou la vente au détail de pesticides, la production et la distribution d'huile de palme. L'exposition est basée sur des données de tiers et peut ne pas refléter notre point de vue interne. Pictet Asset Management conserve un pouvoir discrétionnaire absolu quant à la mise en oeuvre des critères d'exclusion et se réserve le droit de s'écarter des informations de tiers, au cas par cas, dans les cas où ces informations sont jugées incorrectes ou incomplètes.*

*Source: Pictet Asset Management, Sustanalytics.*

En outre, le fonds a exclu les émetteurs qui étaient exposés aux:

(i) PIN 10: Violations des principes du Pacte mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales.

(ii) PIN 14: Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques).

- **Droits de vote**

Durant la période de référence, le fonds a voté à 41 assemblées générales sur 41 assemblées avec vote (100.00%). Nous avons voté «contre» (y compris les «abstentions» ou «refus») une résolution au moins à 21.95% des assemblées.

En ce qui concerne les questions environnementales et/ou sociales, nous avons voté pour 3 résolutions de la direction sur 3 et pour 3 résolutions d'actionnaires sur 3.

*Source: Pictet Asset Management, ISS ESG.*

- **Engagement**

Le fonds s'est engagé (dialogue collaboratif) avec 16 entreprises sur 29 des objectifs d'engagement, dont 9 concernaient des questions environnementales, 6 des questions sociales et 14 des questions de gouvernance.

Les questions environnementales peuvent inclure des thèmes tels que l'atténuation du changement climatique, la biodiversité et l'utilisation efficace des ressources. Les questions sociales peuvent inclure des thèmes tels que les impacts sur la communauté, les droits de l'homme, les normes du travail, ainsi que la santé et la sécurité. Les questions de gouvernance peuvent inclure des sujets tels que la composition du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants et l'éthique des affaires.

Les engagements comprennent des dialogues internes, des initiatives collaboratives et des services d'engagement tiers. Pour être considérées comme un engagement, les interactions doivent avoir des objectifs clairs et mesurables dans un délai déterminé. Les interactions routinières ou de suivi, même avec les dirigeants ou le Conseil d'administration, sont exclues.

Les chiffres sont basés sur les engagements qui ont été actifs pendant la période de référence (01.10.2024-30.09.2025), uniquement pour les sociétés détenues par le fonds à la fin de la période de référence (30.09.2025).

*Source: Pictet Asset Management, Sustainalytics.*

Les données fournies n'ont pas été vérifiées par un auditeur externe ou révisées par un tiers indépendant.

## ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Comparaison des indicateurs de durabilité avec la période précédente:

| Période de référence | Indicateurs de durabilité   | Valeur   | Engagements   |
|----------------------|---|--|---|
| 2025                 | Le pourcentage d'exposition du produit financier aux "investissements durables" tel que défini à l'article 2 (17) du SFDR | 98.73%   | 80.00%  |
| 2025                 | Le pourcentage du portefeuille du produit financier aligné sur la Taxinomie de l'UE                                       | 7.72%  | 1.00%   |
| 2025                 | Profil ESG général  | Score ESG du fonds: 0.49<br>Score ESG de l'Indice de référence: 0.21 | Score du fonds supérieur à celui de l'indice de référence |
| 2024                 | Le pourcentage d'exposition du produit financier aux "investissements durables" tel que défini à l'article 2 (17) du SFDR | 98.03%   | 80.00%  |
| 2024                 | Le pourcentage du portefeuille du produit financier aligné sur la Taxinomie de l'UE                                       | 7.83%  | 1.00%   |
| 2024                 | Profil ESG général  | Score ESG du fonds: 0.42<br>Score ESG de l'Indice de référence: 0.18 | Score du fonds supérieur à celui de l'indice de référence |
| 2023                 | Le pourcentage d'exposition du produit financier aux "investissements durables" tel que défini à l'article 2 (17) du SFDR | 98.54%   | 80.00%  |
| 2023                 | Le pourcentage du portefeuille du produit financier aligné sur la Taxinomie de l'UE                                       | 9.27%  | 1.00%   |
| 2023                 | Profil ESG général  | Score ESG du fonds: 0.41<br>Score ESG de l'Indice de référence: 0.20 | Score du fonds supérieur à celui de l'indice de référence |

**Principales incidences négatives (PIN) - Activités controversées (moyenne pondérée des revenus de l'entreprise, en %) (\*):**

| Période de référence | Catégorie           | Combustibles fossiles | Armement | Autres activités controversées | Eligible (**): | Couvert (**): | Engagements  |
|----------------------|---------------------|-----------------------|----------|--------------------------------|----------------|---------------|--|
| 2025                 | Fonds               | 1.47%                 | 0.38%    | 0.00%                          | 99.18%         | 99.99%        | Veuillez-vous référer à la politique d'Investissement Responsable de Pictet Asset Management pour plus de détails. Notez que notre cadre d'exclusion a été mis à jour au cours de la période de référence. |
| 2025                 | Indice de référence | 2.86%                 | 1.10%    | 1.22%                          | 100.00%        | 99.94%        |  |
| 2024                 | Fonds               | 1.52%                 | 0.36%    | 0.00%                          | 98.02%         | 100.00%       |  |
| 2024                 | Indice de référence | 3.53%                 | 0.96%    | 0.84%                          | 100.00%        | 99.65%        |  |
| 2023                 | Fonds               | 1.99%                 | 0.45%    | 0.01%                          | 99.68%         | 100.00%       |  |
| 2023                 | Indice de référence | 4.15%                 | 0.99%    | 1.02%                          | 100.00%        | 99.48%        |  |

| Période de référence   | 2025   | 2024   | 2023   |
|--|--------|--------|--------|
| <b>Droits de vote</b>  |        |        |        |
| Assemblées votées  | 41     | 44     | 50     |
| Nombre total d'assemblées donnant lieu à un vote   | 41     | 45     | 50     |
| Part des assemblées où nous avons émis un vote contre, une abstention ou un refus concernant une résolution au moins | 21.95% | 35.56% | 30.00% |
| Total des résolutions de la direction - répertoriées comme questions environnementales et/ou sociales                | 3      | 2      | 3      |
| Votes en faveur des résolutions de la direction répertoriées comme questions environnementales et/ou sociales        | 3      | 2      | 3      |
| Total des résolutions des actionnaires - répertoriées selon les questions environnementales et/ou sociales           | 3      | 9      | 2      |
| Votes en faveur des résolutions des actionnaires répertoriées comme questions environnementales et/ou sociales       | 3      | 5      | 0      |
| <b>Engagement (***)</b>  | 16     | 15     | 20     |

(\*) Pour connaître les seuils d'exclusion appliqués, veuillez vous reporter à la politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management.

(\*\*) L'exposition aux incidences négatives du produit est refondée sur la partie éligible du fonds.

(\*\*\*) Le nombre d'engagements a changé. Les chiffres sont basés sur les engagements qui ont été actifs pendant la période de référence, uniquement pour les sociétés détenues par le fonds à la fin de la période de référence.

## Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Pour éviter que les investissements durables ne causent de préjudice important à tout autre objectif environnemental ou social, le fonds a appliqué les critères d'examen technique suivants dans la mesure du possible:

- (i) Exclusion des émetteurs qui exercent des activités importantes ayant des incidences négatives sur la société ou l'environnement.
- (ii) Les émetteurs associés à des controverses importantes et graves ont été exclus.

Les informations ont été obtenues auprès de fournisseurs tiers et/ou de recherches internes. Les informations ESG de fournisseurs de données tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles. Par conséquent, il y avait un risque que le Gestionnaire d'Investissement évalue un titre ou un émetteur de manière incorrecte, ce qui aurait entraîné l'inclusion ou l'exclusion incorrecte d'un titre dans le fonds. Des données ESG incomplètes, inexactes ou indisponibles peuvent également constituer une limite méthodologique à une stratégie d'investissement non financière (telle que l'application de critères ESG ou similaires). Lorsqu'un risque a été identifié, le Gestionnaire d'Investissement s'est efforcé de l'atténuer en procédant à sa propre évaluation. Si les caractéristiques ESG d'un titre détenu par le fonds ont changé, entraînant la vente du titre, le Gestionnaire d'Investissement n'accepte aucune responsabilité en lien avec ce changement.

### Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le fonds a surveillé tous les indicateurs obligatoires, et deux facultatifs, des Principales incidences négatives lorsque nous disposons de données solides. La qualité des données disponibles devrait s'améliorer au fil du temps.

Le fonds a pris en compte et, dans la mesure du possible, a atténué les principales incidences négatives de ses investissements sur la société et l'environnement qui étaient considérées comme significatives pour la stratégie d'investissement en combinant des décisions relatives à la gestion du portefeuille, l'exclusion d'émetteurs associés à un comportement ou des activités controversés et les activités d'actionnariat actif.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les exclusions ont permis au fonds d'écarter les activités économiques et les comportements qui, eu égard aux normes internationales, ont une incidence négative importante sur la société ou l'environnement.

Les activités d'actionnariat actif visaient à influencer positivement les performances ESG de l'émetteur et à protéger ou à accroître la valeur des investissements. L'engagement a été mené par l'équipe d'investissement, soit de manière indépendante, soit dans le cadre d'une initiative au niveau de Pictet, ou encore par un tiers.

La façon dont les exclusions et les initiatives prises au niveau de l'entité sont liées aux PIN et à leurs indicateurs y afférents est précisée dans la Politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le fonds a exclu les émetteurs qui ont fait l'objet de controverses importantes ou graves dans des domaines tels que les droits de l'Homme, les normes de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption, ou la violation des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Le fonds a pris en compte et, dans la mesure du possible, a atténué les incidences négatives qui étaient considérées comme significatives pour la stratégie d'investissement. Ces incidences négatives incluaient, sans s'y limiter, les émissions GES, la pollution de l'air, la perte de biodiversité, les rejets dans l'eau, les déchets dangereux/radioactifs, les questions sociales et de personnel et la corruption et les actes de corruption, et ont été abordées par le biais d'une combinaison de:

#### (i) décisions en termes de gestion de portefeuille

Les participations ont été notées sur la base d'une évaluation des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ces scores ont été déterminées à partir de recherches fondamentales et/ou de données ESG quantitatives (y compris les incidences négatives, les données ESG communiquées par les entreprises et les informations provenant de fournisseurs de données ESG tiers). Les facteurs ESG ont été pris en compte dans le processus de construction du portefeuille du compartiment, déterminant les pondérations au sein du portefeuille.

#### (ii) vote par procuration

Le fonds a suivi les directives en matière de vote de Pictet Asset Management qui ont été conçues pour soutenir une culture solide de gouvernance d'entreprise, une gestion efficace des thématiques environnementales et sociales et un reporting complet conforme à des normes crédibles. Ces directives visent également à soutenir les organes de gouvernance mondiaux reconnus qui promeuvent des pratiques commerciales durables en faveur de la gérance de l'environnement, de pratiques de travail équitables, de la non-discrimination et de la protection des droits de l'homme. Toutes les activités de vote du fonds ont été enregistrées et peuvent être communiquées sur demande.

#### (iii) engagement

Les interactions avec les émetteurs ont pris la forme de discussions individuelles, d'assemblées des actionnaires et des détenteurs d'obligations, de roadshows pour les investisseurs et/ou de téléconférences. Les objectifs de ces interactions étaient d'évaluer une organisation, de vérifier que la stratégie a été mise en œuvre conformément à nos attentes et de nous assurer que les émetteurs étaient en bonne voie pour atteindre leurs objectifs. Le cas échéant, nous avons eu un dialogue collaboratif avec les émetteurs afin de s'attaquer à des préoccupations ESG importantes, d'améliorer les pratiques des entreprises en matière de durabilité, ou de s'engager sur des sujets à incidence positive afin de nous assurer qu'ils les comprenaient et les géraient correctement à court, moyen et long terme. Nos activités en matière d'engagement combinaient des discussions ciblées menées en interne, des initiatives de collaboration avec les investisseurs institutionnels et des services d'engagement de tiers

(iv) exclusion des émetteurs associés à un comportement ou des activités controversés

Le fonds n'a pas été exposé à (i) des entreprises qui tirent une part importante de leurs revenus d'activités préjudiciables à la société ou à l'environnement telles que définies dans la politique d'Investissement Responsable de Pictet Asset Management et/ou (ii) des entreprises qui ont gravement violé les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption et aux armes controversées.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

| Investissements les plus importants | Secteur                      | % d'actifs | Pays                  |
|-------------------------------------|------------------------------|------------|-----------------------|
| Broadcom Inc                        | Technologie de l'information | 5.93%      | Etats-Unis d'Amérique |
| Marvell Technology Inc              | Technologie de l'information | 4.84%      | Etats-Unis d'Amérique |
| Trane Technologies Plc              | Industrie                    | 4.58%      | Irlande               |
| Linde Plc                           | Matériaux                    | 4.36%      | Etats-Unis d'Amérique |
| Iberdrola Sa                        | Services aux collectivités   | 4.32%      | Espagne               |
| Nxp Semiconductors Nv               | Technologie de l'information | 4.22%      | Pays-Bas              |
| Applied Materials Inc               | Technologie de l'information | 4.07%      | Etats-Unis d'Amérique |
| Topbuild Corp                       | Consommation discrétionnaire | 3.87%      | Etats-Unis d'Amérique |
| Eaton Corp Plc                      | Industrie                    | 3.82%      | Irlande               |
| Compagnie De Saint Gobain           | Industrie                    | 3.71%      | France                |
| Xcel Energy Inc                     | Services aux collectivités   | 3.56%      | Etats-Unis d'Amérique |
| On Semiconductor                    | Technologie de l'information | 3.40%      | Etats-Unis d'Amérique |

Source: Pictet Asset Management, MSCI. Les données d'exposition sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

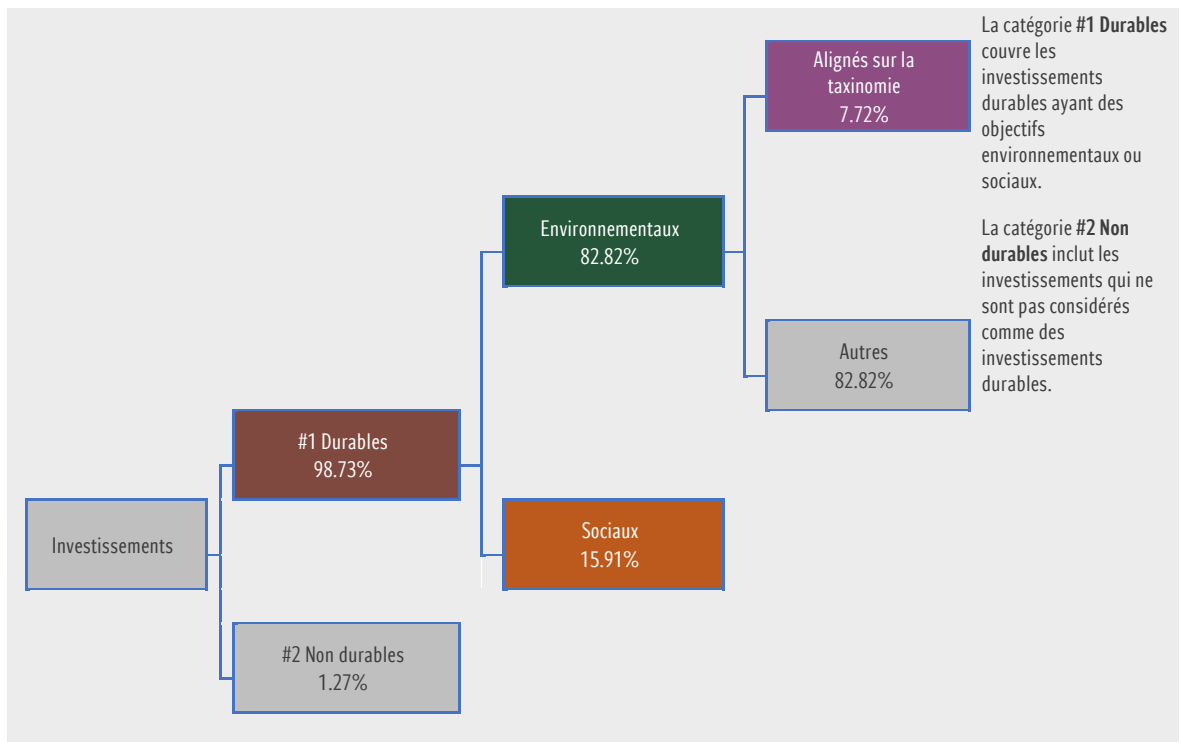
98.73%

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le fonds a alloué 98.73% de ses actifs à des Investissements durables (#1 Durables) et 1.27% à des Investissements non durables (#2 Non durables). 82.82% de ses actifs sont alloués à des objectifs environnementaux et 15.91% à des objectifs sociaux.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01.10.2024 – 30.09.2025.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



- Pictet Asset Management a utilisé un cadre exclusif pour définir les investissements durables. Les investissements «#1A Durables», «Environnementaux autres» et «Sociaux» ont été calculés sur la base d'une approche discrète ou «pass/fail» incluant les obligations labellisées, les obligations générales de pays qui réduisaient les émissions de CO<sub>2</sub> ou mettaient en œuvre des politiques susceptibles d'améliorer de manière significative la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, et les titres d'émetteurs ayant une exposition combinée d'au moins 20% (mesurée par le chiffre d'affaires, l'EBIT, la valeur de l'entreprise ou des paramètres similaires) à des activités économiques qui contribuaient à la réalisation d'objectifs environnementaux ou sociaux.
- Les investissements alignés sur la Taxinomie verte de l'UE ont été calculés sur une base pondérée par le revenu (à savoir que les pondérations des titres sont multipliées par la part de revenus tirés d'activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux pertinents) et ne peuvent être consolidés avec d'autres chiffres suivant une approche discrète ou «pass/fail». Etant donné que le cadre exclusif de Pictet Asset Management utilisé pour définir les investissements durables exige qu'une société émettrice ait une exposition combinée d'au moins 20% (mesurée par le chiffre d'affaires, l'EBIT, la valeur de l'entreprise ou des paramètres similaires) à des activités économiques contribuant aux objectifs environnementaux ou sociaux, tous les émetteurs ayant déclaré s'aligner sur la Taxinomie de l'UE ne sont pas automatiquement considérés comme des investissements durables.

Source: Pictet Asset Management, Factset RBICS, MSCI.

Comparaison de l'allocation des actifs avec la période précédente:

| Allocation d'actifs      | 01.10.2024 –<br>30.09.2025 | 01.10.2023 –<br>30.09.2024 | 01.10.2022 –<br>30.09.2023 |
|--------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| #1 Durables              | 98.73%                     | 98.03%                     | 98.54%                     |
| #2 Non durables          | 1.27%                      | 1.97%                      | 1.46%                      |
| Environnementaux         | 82.82%                     | 83.40%                     | 88.08%                     |
| Sociaux                  | 15.91%                     | 14.62%                     | 10.46%                     |
| Alignés sur la taxinomie | 7.72%                      | 7.83%                      | 9.27%                      |
| Autres                   | 82.82%                     | 83.40%                     | 88.08%                     |

## ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Bien que le Fonds n'ait détenu aucun investissement classé dans le secteur de l'énergie au cours de la période de référence, certaines sociétés en portefeuille d'autres secteurs ont tiré des revenus d'activités liées aux combustibles fossiles, comme le reflète la moyenne pondérée des revenus indiquée dans la section «Activités controversées» ci-dessus.

| Niveau sectoriel 1           | Niveau sectoriel 2   | % d'actifs |
|------------------------------|--|------------|
| Technologie de l'information | Semi-conducteurs & Equipements de semi-conducteurs             | 37.44%     |
| Industrie                    | Biens d'équipement   | 20.82%     |
| Services aux collectivités   | Services aux collectivités                                     | 18.04%     |
| Technologie de l'information | Logiciels & Services   | 9.12%      |
| Matériaux                    | Matériaux  | 6.44%      |
| Consommation discrétionnaire | Biens de consommation durables & Habillement                   | 3.87%      |
| Consommation discrétionnaire | Automobile & Composants  | 2.89%      |
| Consommation discrétionnaire | Distribution & Vente au détail<br>Consommation discrétionnaire | 0.10%      |

Source: Pictet Asset Management, MSCI. Les données d'exposition sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds a réalisé des investissements dans des activités économiques qui ont contribué aux objectifs environnementaux suivants tels que définis à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

| Objectifs de la Taxinomie de l'UE          | Chiffre d'affaires (%) | CapEx (%) | OpEx (%) |
|--|------------------------|-----------|----------|
| Atténuation du changement climatique       | 4.82%                  | 9.21%     | 6.32%    |
| Adaptation au changement climatique        | 0.00%                  | 0.00%     | 0.20%    |
| La transition vers une économie circulaire | 0.04%                  | 0.01%     | 0.00%    |
| Alignés sur la taxinomie                   | 7.72%                  | 9.31%     | 6.65%    |

Source: Pictet Asset Management, MSCI.

Les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE ont été calculés sur une base pondérée par le revenu (à savoir que les pondérations des titres sont multipliées par la part de revenus tirés d'activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux pertinents) et ne peuvent être consolidés avec d'autres chiffres suivant une approche discrète ou «pass/fail».

Les données relatives à l'alignement sur la Taxinomie verte de l'UE proviennent de rapports accessibles au public.

Les procédures de contrôle ont été mises en place afin de vérifier en permanence le respect de l'article 3 du règlement sur la Taxinomie de l'UE.

Les pourcentages indiqués par objectif environnemental ne sont pas cumulatifs. Une seule activité économique peut contribuer à plusieurs objectifs (par exemple, l'atténuation et l'économie circulaire); par conséquent, l'addition des chiffres relatifs à l'alignement des objectifs peut entraîner un double comptage. Le chiffre d'affaires global aligné sur la Taxinomie est calculé sans double comptage et peut être inférieur à la somme des six objectifs.

Certaines entreprises ne rendent compte de l'alignement que pour un sous-ensemble des six objectifs, en particulier lorsque de nouveaux objectifs sont ajoutés, ce qui se traduit par des données partielles et un total qui peut être inférieur au chiffre d'affaires global aligné. Dans certains cas, la somme totale des pourcentages alignés sur la Taxinomie par objectif peut être inférieure au chiffre d'affaires global aligné. Cela peut se produire lorsque les entreprises ne fournissent pas une ventilation complète et distincte des six objectifs environnementaux dans leurs publications, en raison d'une mise en œuvre incomplète des exigences en matière de reporting.

Les données fournies n'ont pas été vérifiées par un auditeur externe ou révisées par un tiers indépendant.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?<sup>1</sup>

- Oui
- Dans le gaz fossile    Dans l'énergie nucléaire
- Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

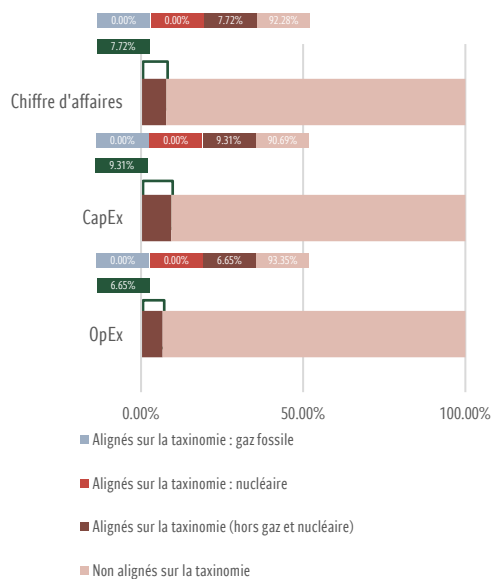
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.

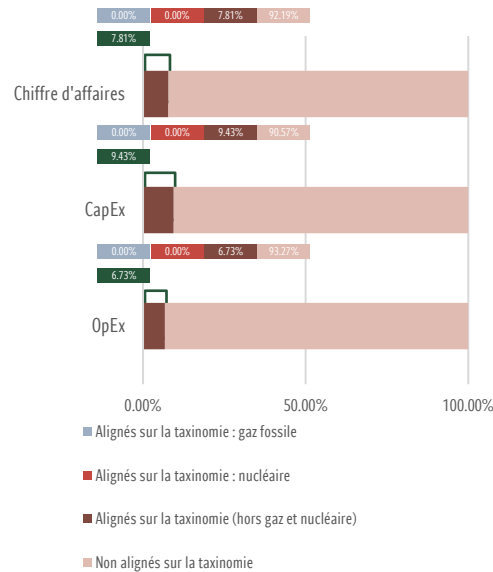
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



### 2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



Ce graphique représente 98.73% des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Source: Pictet Asset Management, MSCI.

## ● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans:

Des activités transitoires: 0.00%

Des activités habilitantes: 3.52%

## ● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Comparaison de la Taxinomie de l'UE avec la période précédente:

| Allocation d'actifs      | 01.10.2024 – 30.09.2025 | 01.10.2023 – 30.09.2024 | 01.10.2022 – 30.09.2023 |
|--------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Alignés sur la taxinomie | 7.72%                   | 7.83%                   | 9.27%                   |

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des



## ● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

82.82%

Ces Investissements durables ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE car leurs activités économiques (i) ne sont pas couvertes par la Taxinomie de l'UE, ou (ii) ne respectent pas les critères

d'examen technique permettant de réaliser une contribution substantielle au sens de la Taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

15.91%



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements «non durables» du fonds comprenaient des positions de trésorerie principalement détenues pour répondre aux besoins quotidiens de liquidité et de gestion des risques, comme le permet et le prévoit la politique d'investissement du fonds. Le cas échéant, des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent aux titres sous-jacents.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Au cours de la période de référence, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes en suivant la stratégie d'investissement et en respectant les éléments contraignants.

Les éléments contraignants du fonds comprennent:

- au moins 80% d'investissements durables, c'est-à-dire d'investissements dans des entreprises exposées de manière significative à des activités telles que les énergies renouvelables, les technologies qui réduisent les émissions de CO<sub>2</sub> ou la consommation d'énergie dans des domaines tels que l'industrie, les bâtiments ou les transports, et les technologies et infrastructures habilitantes qui sont des conditions préalables essentielles à la transition vers une économie à faible intensité carbone, telles que le stockage d'énergie, les semi-conducteurs électriques et les investissements dans le réseau électrique et d'autres activités économiques pertinentes (comme mesuré par le chiffre d'affaires, la valeur de l'entreprise, les bénéfices avant intérêts et impôts, ou similaires)
- l'exclusion des émetteurs qui:
  - sont impliqués dans la production d'armes controversées, y compris les mines antipersonnel, les armes à sous-munition, les armes biologiques et chimiques, les armes nucléaires et l'uranium appauvri
  - tirent une part importante de leurs revenus d'activités préjudiciables à la société ou à l'environnement, telles que l'extraction de charbon thermique et la production d'électricité, l'exploration et l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels, la production de pétrole et de gaz conventionnels, les armements militaires, les produits et services liés aux armes, les armes légères, les boissons alcoolisées, la production de tabac, la production de divertissement pour adultes, les opérations de jeux d'argent et les équipements spécialisés, le développement et la croissance d'organismes génétiquement modifiés, la production et la vente au détail de pesticides, et la production et la distribution d'huile de palme. Veuillez-vous référer à la politique d'Investissement Responsable de Pictet Asset Management pour plus de détails sur les secteurs exclus et les seuils d'exclusion.
  - violent gravement les normes internationales, y compris les principes du Pacte mondial des Nations unies relatifs aux droits de l'Homme, aux normes en matière de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption
- les exclusions pour les Indices de référence de l'UE alignés sur les accords de Paris
- un meilleur profil ESG que l'indice de référence après avoir éliminé les 20% des émetteurs présentant les caractéristiques ESG les plus faibles
- analyse des critères ESG des titres éligibles couvrant au moins 90% de l'actif net ou du nombre d'émetteurs présents dans le portefeuille

En outre, le fonds s'est engagé (dialogue collaboratif) avec 16 entreprises au 30.09.2025.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Aucun indice de référence n' a été désigné aux fins de la réalisation de l' objectif d' investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet.

## Clauses de non-responsabilité

Cette publication inclut des informations et des données fournies par Sustainalytics. L'utilisation de ces données est soumise à certaines conditions disponibles sur <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>

Certaines informations contenues dans le présent document (les «Informations») proviennent de MSCI Inc. ou de MSCI ESG Research LLC, ou de leurs filiales («MSCI»), ou de fournisseurs d'informations (ensemble, les «Parties MSCI»), et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs, et sont protégées par des droits d'auteur. Les Informations sont destinées à un usage interne uniquement et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans autorisation écrite préalable. Les Informations ne peuvent pas être utilisées aux fins de, ni ne constituent une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation d'une valeur mobilière, d'un instrument ou d'un produit financier, d'une stratégie de négociation ou d'un indice, et ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de performances futures. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou liés à ceux-ci, et MSCI peut être rémunéré sur la base des actifs sous gestion du fonds ou d'autres mesures. MSCI a mis en place un cloisonnement de l'information entre la recherche sur les indices et certaines Informations. Aucune des Informations ne peut être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre, ni quand les acheter ou les vendre. Les Informations sont fournies «telles quelles» et l'utilisateur assume tous les risques découlant de leur utilisation ou de l'autorisation de les utiliser. Aucune partie de MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des Informations et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Aucune partie de MSCI n'est responsable des erreurs ou omissions liées aux Informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris le manque à gagner), même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

Outre les conditions générales de tout accord de licence pour les Informations, services ou produits MSCI («Produits MSCI») conclu avec MSCI Inc. et/ou ses filiales («MSCI») par les clients («Client(s)»), chaque Client doit se conformer aux conditions et modalités requises par les fournisseurs tiers («Fournisseur(s)») concernant l'utilisation par le Client du contenu, des données, des logiciels et autre matériel du Fournisseur («Matériel») au sein des Produits MSCI. Les clients peuvent également être amenés à payer des frais supplémentaires liés au Matériel du Fournisseur. Si un Client ne respecte pas les conditions d'un Fournisseur, ce dernier peut faire appliquer ces conditions et/ou demander à MSCI de mettre fin à l'accès du Client au Matériel de ce Fournisseur, sans que le Client puisse déposer un recours.

Les conditions et modalités supplémentaires posées par les Fournisseurs en ce qui concerne leur Matériel sont indiquées dans les encadrés ci-dessous. Si le Client reçoit du Matériel d'un fournisseur qui ne figure pas dans la liste ci-dessous par l'intermédiaire des produits MSCI, des conditions supplémentaires relatives à ces documents peuvent s'appliquer. Nonobstant toute disposition contraire énoncée ci-dessous, aucune des conditions et modalités supplémentaires des Fournisseurs de MSCI ne remplace les droits de propriété et/ou de propriété intellectuelle de MSCI sur les produits MSCI (et MSCI n'y renonce pas).

Le Global Industry Classification Standard ("GICS") a été élaboré par Morgan Stanley Capital International Inc. ("MSCI") et Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. ("S&P"), dont il est la propriété exclusive et la marque de service, et fait l'objet d'une licence d'utilisation par [le preneur de licence]. Ni MSCI, ni S&P, ni aucun tiers participant à l'élaboration ou à la compilation du GICS ou de l'une des classifications GICS ne garantit ou ne représente quoi que ce soit, expressément ou implicitement, concernant cette norme ou classification (ou les résultats à obtenir par son utilisation), et toutes ces parties déclinent expressément par la présente toute responsabilité liée à l'originalité, l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité marchande et l'adéquation à un usage précis en ce qui concerne cette norme ou cette classification. Sans préjudice de ce qui précède, MSCI, S&P, leurs succursales ou autres tiers impliqués dans l'élaboration ou la compilation du GICS ou de l'une des classifications GICS ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tout préjudice (y compris bénéfices perdus) direct, indirect, spécial, punitif, accessoire ou autre, même si la possibilité d'un tel préjudice a été communiquée.

Tous les droits relatifs aux informations fournies par Institutional Shareholder Services UK Ltd. et ses succursales (ISS) sont détenus par ISS et/ou ses donneurs de licence. ISS ne donne aucune garantie expresse ou implicite de quelque nature que ce soit et n'est pas responsable des erreurs, omissions ou interruptions dans les données fournies par ISS ou en rapport avec celles-ci.